

Les subsides

Madame la Présidente, j'ai posé cette question-là le 16 octobre dernier, soit en 1986. Et il m'a dit: Cela n'a pas été sanctionné par le Conseil du Trésor, donc ce ne sont que des discussions entre fonctionnaires et ce que vous avez en main n'est qu'un document qui, malheureusement, n'aurait pas dû être rendu public.

Mais ce n'est pas moi qui l'a rendu public, il m'est parvenu, comme à bien d'autres, par le courrier et c'était un document qui s'intitulait: *Pony Express*, bulletin de la sous-direction des relations fonctionnelles, Gendarmerie royale du Canada. Et, dans cette publication, on pouvait lire que l'objectif de 20 p. 100, que la Gendarmerie s'était fixé, serait réduit de quelque 12 à 14 p. 100 pour les gendarmes de la force régulière. Et je voulais savoir si le gouvernement avait appuyé, entériné ou approuvé cette réduction.

Maintenant, à en croire le président du Conseil du Trésor: Non. Ce n'était pas une mesure qui avait été approuvée. Je l'ai cru.

Mais quelque temps après j'ai reposé une autre question au solliciteur général, à savoir, cette fois-ci, si les négociations entre le Conseil du Trésor et la Gendarmerie royale, qui semblaient être confirmées par de la correspondance qui m'est arrivée, comme bien d'autres choses, dans une enveloppe, correspondance qui était signée par le sous-secrétaire au Conseil du Trésor, M. Aquilina... Dans cette correspondance on pouvait lire que, évidemment, il y avait eu des discussions entre les fonctionnaires et que les discussions portaient sur un plan d'ensemble qui voulait réduire les effectifs de quelque 20 p. 100 à 12 ou 14 p. 100.

Donc, j'ai tout simplement rendu publique ladite correspondance et, là encore, j'ai reçu une réponse du gouvernement selon laquelle c'étaient des négociations, encore une fois, des pourparlers, des discussions entre fonctionnaires et qu'il n'y avait aucune entente de principe au sujet de la diminution des effectifs francophones, que c'étaient seulement des pourparlers et qu'il n'y avait rien là-dedans.

Encore une fois j'ai cru les ministres. J'ai fait un «late show» le 20 novembre—au moment du débat à l'ajournement—et j'ai posé la question au solliciteur général qui, encore une fois, a confirmé qu'il n'y avait rien dans cette mesure.

• (1720)

Le 18 décembre, j'ai présenté un article 21 du Règlement—c'est une déclaration que l'on fait à la Chambre—démontrant que, encore là, les journaux rapportaient des divergences entre ce que déclaraient les ministres et la politique de la Gendarmerie royale; ce n'était pas tellement clair à savoir qui disait toute la vérité. Je me suis posé des questions sérieusement sur le bien-fondé de ces pourparlers soi-disant quelque peu secrets qui se passaient entre le Conseil du Trésor et la Gendarmerie royale.

Madame la Présidente, j'ai demandé au solliciteur général s'il y avait un plan d'ensemble d'approuvé pour la Gendarmerie royale. Est-ce qu'on pourrait en avoir une copie, à savoir quels sont les objectifs, quels sont leurs plans. Il ne m'a pas répondu clairement, mais le secrétaire du président du Conseil du Trésor m'a dit à ce moment-là qu'il avait demandé au solliciteur général d'en préparer un. Alors, j'ai dit: O.K., je vais attendre, je vais être patient.

Entre temps, le 30 janvier, j'ai posé une question, le 2 février, une autre question. Le 5 mai, j'ai signalé à la Chambre que les tests d'admission à la Gendarmerie royale, les tests de sélection du personnel étaient quelque peu irréguliers et que la traduction française du texte qui avait été préparé en anglais était peut-être préjudiciable aux candidats—enfin aux personnes qui se présentaient—pour être admis dans les forces policières.

Le 7 mai, je perdais un peu patience, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor s'il ne pourrait pas mettre les points sur les i, déclarer ouvertement où on en était et nous dire quelles étaient les politiques ou la politique, et quel était le plan d'ensemble. Il m'a dit à ce moment-là: J'ai demandé... —c'est le ministre qui parle, et je ne le cite pas textuellement parce que ce serait trop long—mais il m'a dit à ce moment-là qu'il avait demandé au solliciteur général de déposer dans les plus brefs délais un plan d'ensemble.

Encore une fois, j'ai cru qu'on me disait la vérité, et je n'ai démontré encore là que de la patience. Je me suis dit: on va avoir un plan, finalement c'est le président du Conseil du Trésor qui demande à un ministre de lui donner le plan, et tous les pourparlers, tout ce qui a été soulevé en comité, tout ce qui a été soulevé à la Chambre ici, ce n'est que fumée, il n'y a pas de feu. Mais, à Montréal, le solliciteur général, devant les journalistes, a dit que le gouvernement rétablirait l'objectif, qui avait été réduit entre fonctionnaires entre 12 et 14 p. 100, à 20 p. 100. Après avoir nié pendant presque six mois qu'il y avait une réduction, évidemment, madame la Présidente, j'ai posé la question à savoir pourquoi le solliciteur général, qui avait toujours dit que ce n'étaient que des discussions, rétablissait le 20 p. 100 quand il m'avait tout le temps répété qu'il n'y avait rien là. A ce moment-là, je me suis dit: il y a quelqu'un qui est confus. Pourquoi on remettrait le 20 p. 100 comme objectif pour la Gendarmerie royale quand on nous a toujours dit ici qu'il n'en était pas question. Alors je prends un article du *Journal de Montréal*, du 14 mai, dans lequel on peut lire, et je cite:

Le ministre conservateur se propose de rendre public le contenu du rapport...

Le fameux rapport qu'il avait été chargé de préparer par le Conseil du Trésor.

... dès qu'il aura été imprimé.

Rendra public le rapport en question. Je continue la citation:

Pour le moment, il ne veut rien dévoiler, se limitant à mentionner qu'il est prêt à faire en sorte de hausser à 20 p. 100 le nombre des effectifs bilingues de la GRC, comparativement aux 12 ou 13 p. 100 visés par la direction du corps policier.

Alors, j'avais raison de m'inquiéter. Donc, ce qu'on avait soulevé à la Chambre depuis six mois, c'était appuyé sur des éléments de vérité puisque le solliciteur général dit: Je le rétablis à 20 p. 100 et je rendrai public le rapport, le plan d'ensemble, de mon organisation pour laquelle je suis responsable à la Chambre d'ici peu, aussitôt qu'il sera imprimé.

Madame la Présidente, on est rendu au 11 juin, je n'ai pas encore vu le rapport, je n'ai pas encore vu le plan d'ensemble et je pense que le solliciteur général se doit de le rendre public, de nous dire exactement où on en est, de nous dire exactement où on s'en va avec cette question et de satisfaire le plus essentiel des sentiments, celui d'obtenir des renseignements en cette